

<h2>PrépaCRFPA</h2> <h3>Fiche de renseignements</h3> <h3>Année 2023 / 2024</h3>	Photo
---	-------

**NB : Les inscriptions à la préparation et à l'examen d'entrée au CRFPA sont dissociées. Si vous souhaitez vous présenter à la session 2024 de l'examen, vous devrez renvoyer votre dossier(téléchargeable sur le site de l'UFR de droit) avec les pièces justificatives, sous format papier exclusivement, AVANT le 31 décembre 2023.**

**Je m'inscris à la préparation à l'examen d'entrée au CRFPA**

- Êtes-vous inscrit(e) au titre de la formation continue ?     Oui    Non
- Envisagez-vous de suivre un stage (non obligatoire) durant cette année ?     Oui    Non
- Êtes-vous boursier(e) ?     Oui    Non
- Vous êtes-vous déjà présenté(e) à l'examen d'entrée au CRFPA (seul l'émargement compte) ?  
 Non                       Oui, 1 fois                       Oui, 2 fois

**DIPLÔMES OBTENUS**

- Master 1 / Maîtrise :  Obtenu antérieurement  
                                   En cours (2023/2024)
- Master 2 / Master :  Obtenu antérieurement  
                                   En cours (2023/2024)

Intitulé du diplôme : .....

Date et lieu d'obtention : .....

**ÉPREUVE ÉCRITE DE SPÉCIALITÉ (ART. 5, 3°) envisagée :**

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Droit civil        | <input type="checkbox"/> Droit administratif             |
| <input type="checkbox"/> Droit des affaires | <input type="checkbox"/> Droit international et européen |
| <input type="checkbox"/> Droit social       | <input type="checkbox"/> Droit fiscal                    |
| <input type="checkbox"/> Droit pénal        |  |

**ÉPREUVE ÉCRITE DE PROCÉDURE (ART. 5, 4°) envisagée :**

**Candidats ayant choisi la matière « droit civil » ou « droit des affaires » ou « droit social » :**

- Procédure civile, modes amiables de résolution des différends et modes alternatifs de règlement des différends  
**(matière de procédure imposée)**

**Candidats ayant choisi la matière « droit pénal » :**

- Procédure pénale **(matière de procédure imposée)** **Candidats ayant choisi**

**la matière « droit administratif » :**

- Procédure administrative et modes amiables de résolution des différends **(matière de procédure imposée)**

**Candidats ayant choisi la matière « droit international et européen » ou « droit fiscal » :**

**Une matière de procédure à choisir parmi les deux suivantes :**

- Procédure civile, modes amiables de résolution des différends et modes alternatifs de règlement des différends
- Procédure administrative et modes amiables de résolution des différends

## **INFORMATIONS IMPORTANTES**

La réunion de rentrée de la PrépaCRFPA aura lieu au début de décembre à une date communiquée ultérieurement sur le site de l'UFR de droit. Les cours commenceront la semaine de la réunion de rentrée.

### **Date limite d'inscription administrative : 4 décembre 2023**

NB : Un délai supplémentaire jusqu'au 11 décembre 2023 sera accordé aux candidats admissibles à la session 2023 et non retenus.

### **DROITS D'INSCRIPTION :**

La présentation aux cours et aux entraînements est conditionnée au règlement des droits spécifiques

- Inscription à la préparation en formation initiale : Droits universitaires + Sécurité sociale (le cas échéant) + **Droits spécifiques de 150 euros**
  
- Inscription à la préparation en formation continue : 1 491 euros à régler sur facture + **Droits spécifiques de 150 euros**

### **ASSIDUITÉ :**

Obligation d'assiduité pour les étudiants boursiers, les stagiaires de la formation continue et ceux bénéficiant de l'allocation diversité.

Les taux d'assiduité sont calculés en fonction de la participation aux entraînements (écrits et oraux) et aux séances de corrections de devoirs collectives qui devront être émargées.

### **CONVENTION DE STAGE :**

**Aucune convention de stage ne sera délivrée avant l'acquittement des droits spécifiques de 150€.**

Pour qu'une convention de stage non-obligatoire soit délivrée, il est impératif que l'objet du stage soit en rapport direct avec la PrépaCRFPA. La durée maximale d'un stage est de six mois non renouvelable. Chaque convention de stage sera soumise à l'accord et à l'appréciation des co-directeurs de l'IMDA et du directeur de l'UFR de droit, AES et administration publique.

**La convention complétée et signée et la copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile couvrant la période du stage devront parvenir à l'IMDA au moins 10 jours avant le début du stage. Aucun stage ne pourra commencer sans une convention signée de toutes les parties.**

### **ADRESSE MAIL UNICAEN :**

Il est indispensable de communiquer une adresse mail personnelle. Toutefois, nous attirons votre attention sur le fait que tout mail émanant de nos services arrivera sur le compte numérique délivré lors de votre inscription administrative. Nous vous invitons à consulter votre messagerie Unicaen régulièrement ou à faire un transfert automatique sur votre messagerie personnelle. Vous pouvez consulter le site internet, la plate-forme E-campus et la page Facebook (IMDA Caen Officiel) sur lesquels vous trouverez toutes informations utiles.

### **DÉSINSCRIPTION :**

Les demandes d'annulation d'inscription et/ou remboursement doivent être faites en ligne obligatoirement sur le site de l'université sur la page : <https://www.unicaen.fr/formation/candidater-sinscrire/informations-pratiques/annulation-remboursement-dune-inscription-administrative/>

Attention : Les inscriptions à la PrépaCRFPA étant tardives en comparaison des autres formations, il est possible qu'aucun remboursement ne soit envisageable. Merci de vous renseigner auprès de la DEVE. Attention, toute personne inscrite administrativement sera redevable des droits spécifiques, qu'elle soit active ou non lors de la préparation ou en cas d'abandon en cours de formation. En cas de modification de statut, il est impératif d'en informer l'IMDA par messagerie ([droit.imda@unicaen.fr](mailto:droit.imda@unicaen.fr)) et d'effectuer votre désinscription administrative auprès de la DEVE.

*Je certifie que les informations transmises ci-dessus sont exactes. J'ai pris connaissance du fait que certains statuts m'engagent à être assidu(e). En cas de non assiduité, le CROUS pourra exiger le remboursement des bourses d'études qui m'ont été accordées. Je m'engage à régler les droits spécifiques inhérents à la préparation au CRFPA au plus tard le 4/12/2023 ou 10 jours maximum avant le début du stage le cas échéant.*

Le / /2023

Signature du candidat :

Université de Caen Normandie  
Faculté de Droit, AES et administration publique  
**Institut des métiers du droit et de l'administration**  
Esplanade de la Paix - CS 14032 - 14032 Caen  
Cedex 5 Tél : 02 31 56 55 40 - Fax : 02 31 56 53 40  
E-mail : [droit.imda@unicaen.fr](mailto:droit.imda@unicaen.fr)